

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 juin 2026

VISANT À OFFRIR DES RÉPONSES IMMÉDIATES AUX PHÉNOMÈNES TROUBLANT L'ORDRE PUBLIC, LA SÉCURITÉ ET LA TRANQUILLITÉ DE NOS CONCITOYENS - (N° 2850)

Adopté

N° CL705

AMENDEMENT

présenté par
M. Albertini, rapporteur

ARTICLE 13

Compléter cet article par les deux alinéas suivants :

« II. – À l'article L. 413-11 du code de la justice pénale des mineurs, les mots : « sixième à huitième » sont remplacés par les mots : « trois derniers ».

« III. – À l'article L. 432-6 du code des douanes, les mots : « sixième à huitième » sont remplacés par les mots : « trois derniers ». »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination légistique.